



Groupe CEME POLITIQUE SÉCURITÉ 2025-2027

La sécurité est l'affaire de tous

La politique Sécurité du Groupe CEME a pour objectif de préserver l'intégrité des personnes et des biens de manière continue et permanente, et de procurer des conditions de travail sûres et saines, dans le respect des exigences réglementaires.

Ces principes sont partagés avec nos parties prenantes (collaborateurs, Comité Social et Économique, fournisseurs, sous-traitants, clients et partenaires...) et permettent de favoriser le dialogue et les remontées d'information.

Gouvernance

Les équipes Ressources Humaines et les managers opérationnels veillent à maintenir un dialogue constant avec le personnel au travers de leurs représentants lors des CSE et CSSCT.

Sandra FUENTES, Directrice Qualité Sécurité Environnement du Groupe, veille pour le compte du Comité de Direction à la mise en œuvre efficace de cette politique dans nos entreprises et la fait évoluer dans un objectif d'amélioration continue.

Objectifs

Comme toute activité industrielle, l'activité du Groupe présente des risques. C'est pourquoi nous nous engageons à analyser ces risques et à les réduire le plus possible, en vue de maintenir notre objectif de Zéro accident grave et de réduire notre Taux de Fréquence de 50 % par rapport à 2021.

Cette volonté est au cœur de nos priorités ; elle concerne l'ensemble de nos activités – génie électrique, climatique et maintenance – au sein de toutes nos entreprises, et l'ensemble de notre personnel, en commençant par le management.

Principes

Nous nous basons sur les principes suivants :

- La sécurité est l'affaire de tous : chacun a un rôle dans la démarche de sécurité.

De celui qui conçoit l'installation à celui qui la met en service, toute personne intervenant dans le processus de réalisation impacte la sécurité de ceux qui interviennent ultérieurement. Ainsi, chacun d'entre nous est un acteur de cette démarche et peut contribuer à son progrès par ses retours.

- Sur un chantier, chacun est le premier acteur de sa propre sécurité.
- Aucune autre considération ne vient interférer avec le respect des règles de sécurité.

Priorités

Pour consolider les actions antérieures, le Comité de Direction du Groupe a défini les priorités suivantes pour la période 2025-2027 :

- Poursuivre nos actions de formation, audit et maîtrise des risques majeurs de notre activité - en particulier les chutes de hauteur, le risque électrique et les risques routiers.
- S'assurer que les moyens matériels, outillages et EPI nécessaires et adaptés soient disponibles et utilisés pour toutes nos interventions.
- S'assurer du respect et de l'efficacité de notre politique par des visites terrain régulières à tous les niveaux du management, promouvoir la remontée des presque-accidents et situations dangereuses, et mettre en place les actions adaptées en conséquence.

Règles d'or

Nous avons établi avec l'ensemble des managers nos 12 règles d'or, basées sur la prévention et la maîtrise de nos risques majeurs. Ces règles sont affichées et consultables dans chacune de nos agences, ainsi que sur notre site internet www.groupe-ceme.com.

Chaque Directeur Régional a la responsabilité avec ses Directeurs d'Entreprise de mettre résolument en œuvre cette politique et de décliner sous forme d'un plan d'actions adapté les priorités ci-dessus, en y consacrant les moyens nécessaires.

Certification

Au-delà du respect des exigences réglementaires, nous nous sommes engagés dans la démarche de certification de la norme ISO 45001 obtenue au niveau Groupe depuis 2021 pour promouvoir l'amélioration continue.

Nous sommes convaincus que ces initiatives nous permettront d'atteindre nos objectifs de réduction drastiques du Taux de Gravité et du Taux de Fréquence, et de gagner en productivité et efficacité.

La politique Sécurité du Groupe CEME est consultable sur notre site internet www.groupe-ceme.com, notre intranet, et affichée sur tous nos sites.

Jean de VAUXCLAIRS
Président

